



> maison forestière et terrain à bâtir à acheter

La Ville de Raon l'Étape vend la maison forestière de La Trouche et un terrain attenant. La maison (photo) se trouve chemin de la Faïencerie sur un terrain de 18 ares (mise à prix minimum : 120 000 €). Le terrain à bâtir (12 ares) se trouve également chemin de la Faïencerie, juste à côté de la maison forestière (mise à prix minimum : 25 000 €). Les personnes intéressées peuvent contacter Jacques Cajelot, adjoint à l'urbanisme (permanence en mairie le samedi de 9h à 11h, tél. 03 29 41 66 67) ou déposer leur offre en mairie à l'attention de «Monsieur le Maire».

> énergie

Notre commune est desservie en gaz

naturel. Depuis quelques années, de grands changements ont affecté le marché de l'énergie en France : séparation des activités commerciales et de distribution

des deux grands acteurs historiques (E.D.F. et G.D.F.), ouverture du marché de l'énergie à la concurrence, fusion «G.D.F. - Suez». Afin de mieux comprendre ce nouveau paysage énergétique, voici quelques contacts utiles à connaître :

. urgence gaz naturel > appelez GrDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe),

. pour le raccordement au gaz naturel : appelez GrDF au 0 810 224 000 (prix d'un appel local),

. contrat de gaz naturel ou d'électricité «Gaz de France Dolce Vita» > 09 69 324 324 (appel non surtaxé) ou www.dolcevita.gazdefrance.fr.

Les liste des autres fournisseurs de gaz naturel présents à Raon l'Étape est disponible sur le site de la Commission de Régulation de l'Énergie : www.cre.fr.

> I.N.S.E.E.

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques réalise jusqu'au 17 juillet 2010 une enquête sur les loyers et charges des logements à usage d'habitation. Cette enquête est réalisée par sondage et permet de connaître l'évolution trimestrielle des loyers au niveau national. Parmi les logements tirés au sort selon un procédé rigoureux, un certain nombre se situe à Raon l'Étape. Les ménages occupants ces logements seront prévenus par lettre et avertis du nom de l'enquêteur I.N.S.E.E. qui les contactera, ce dernier étant muni d'une carte de fonction l'accréditant. Demandez la systématiquement, et réservez à cet agent un bon accueil. D'avance, merci.

> P.L.U.

Depuis le mois de janvier, les plans du futur Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sont librement consultables en mairie. Ils sont affichés à proximité de l'accueil de l'administration. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, samedi de 8h30 à 12h.

un jardin dans la ville

économiser l'eau

Pour économiser l'eau du robinet et l'eau de pluie récupérée :

- . binez les massifs et paillez,
- . extirpez au couteau les mauvaises herbes dans la pelouse après une averse (le sol est plus meuble),
- . avant l'arrosage, griffez la terre des jardinières et des massifs pour briser la croûte.
- . récupérez l'eau de pluie pour les arrosages des plantes ne supportant pas l'eau calcaire (rhodo, camélia...).

compost et engrais

Arrosez le compost pour abaisser sa température et pour activer les bactéries.

au potager et au verger

en juillet

- . récoltez fruits et légumes,
- . protégez les jeunes semis des brûlures du soleil,
- . commencez à semer les légumes d'automne (mâche, épinards, navets, scaroles...),
- . au verger, supprimez les feuilles qui

font de l'ombre aux pêches > les fruits n'en seront que plus beaux et plus gros,

. récoltez les prunes qui arrivent à maturité.

en août

- . pincez et taillez vos tomates,
- . continuez les semis et éclaircissez-les. Comptez 2 doigts entre les radis, 3 doigts pour les carottes, une main pour les navets et les betteraves,
- . semez en place les épinards d'hiver (choisissez un carré ombragé),
- . récoltez tomates, aubergines, poivrons, haricots, courgettes...
- . plantez les poireaux après avoir soigneusement coupé les feuilles et les racines,
- . récoltez l'ail quand les feuilles ont jauni,
- . récoltez groseilles, pêches, nectarines, abricots, prunes...
- . étalez les branches de vos fruitiers trop lourdement chargées de fruits pour éviter qu'elles ne cassent,
- . c'est la période favorable pour faire les greffes en écusson de vos arbres fruitiers,

. si vous avez récolté tous les fruits de votre pêcher, coupez les rameaux qui ont fructifié.

bassins et plantes aquatiques en juillet

en juillet

- . si besoin, installez un filtre à U.V. si l'eau reste trouble,
- . limiter l'expansion de plantes oxygénantes (myriophylles),
- . vérifiez le niveau de l'eau,
- . récoltez les algues filamenteuses en les entortillant autour d'un bâton et les lentilles d'eau avec une épuisette,
- . coupez le feuillage excédentaire des nénuphars pour les encourager à fleurir.

en août

- . enlevez les algues filamenteuses et traitez l'eau avec un «algicide»,
- . limitez la propagation des plantes flottantes (jacinthes d'eau et laitues d'eau),
- . nettoyez régulièrement le filtre de la pompe,
- . contrôlez la végétation immergée et allégez si besoin le feuillage de nénuphars,



mois de
JUILLET - AOÛT

n°5